

Plan de cours

COURS : **Stage en inspection d'avion**

PROGRAMME : 280.C0 280.C0 Techniques de maintenance d'aéronefs

DISCIPLINE : 280 Aéronautique

PONDÉRATION : *Théorie : 0* *Pratique : 3* *Étude personnelle : 1*

Professeur-s du cours	bureau	📠 poste	✉ courriel ou site Web
Éric Goudreault	C-183	4691	eric.goudreault@ena.ca

Période de disponibilité aux étudiants

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					
Autre					

Coordonnateur du département	bureau	📠 poste	✉ courriel
Joaquin Mora	C-160	4220	joaquin.mora@ena.ca
Jeanne Dumas-Roy	C-160	4470	jeanne.dumasroy@ena.ca

1 PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE LA PERSONNE ÉTUDIANTE

Ce cours se situe à la cinquième session du programme 280.C0 Techniques de maintenance d'aéronefs.

Il est à noter que ce cours est un préalable absolu au cours 280-624-EM. Tous les étudiants et les étudiantes inscrits à ce programme sont appelés, d'une manière ou d'une autre à effectuer des activités relatives à l'inspection d'avions.

Lors du présent cours, des activités d'inspection seront tenues au hangar ou sur le tarmac et s'effectueront sur des avions de différents types et modèles. Ces activités sont planifiées afin de permettre aux étudiants et aux étudiantes de se développer des compétences menant à la maîtrise des techniques de travail en maintenance aéronautique et plus spécifiquement, liées à l'inspection d'avions. En plus d'amener les étudiants à appliquer des procédures d'inspection, les activités proposées permettront de développer les habiletés attendues de recherches dans les manuels techniques, de planification et d'organisation du travail, de repérage d'anomalies, mais aussi, de rédactions techniques propres au domaine de la maintenance aéronautique. La maîtrise de tous ces éléments permettra aux étudiants et aux étudiantes de s'acquitter de la fonction du cours qui est d'effectuer des activités relatives à l'inspection d'avions.

Ce plan de cours doit être conservé par la personne étudiante tout au long de ses études, car il sera utile au moment de l'activité d'intégration

Transports Canada : Ce plan de cours respecte les exigences de Transports Canada mentionnées dans le Manuel de contrôle de la formation (MCF). Le Département applique la norme de Transports Canada qui fixe à 5 % les absences tolérées aux cours (théorie et laboratoire). Le département compile les absences des étudiant(e)s inscrit(e)s aux programmes *Techniques de maintenance d'aéronefs* (280.C0) et *Techniques d'avionique* (280.D0) selon les exigences de Transports Canada. L'application de la politique de Transports Canada sur le contrôle des absences est disponible sur le site de l'ÉNA et dans l'agenda étudiant sous la rubrique « Privilèges accordés par Transports Canada ».

2 COMPÉTENCE(S) DU PORTRAIT DE LA PERSONNE DIPLÔMÉE

Maîtriser les techniques de travail en maintenance aéronautique.

3 COMPÉTENCE(S) MINISTÉRIELLE(S)

026D Effectuer des activités relatives à l'inspection d'avions et d'hélicoptères.

4 OBJECTIF TERMINAL DE COURS

A la fin du cours, l'étudiante ou l'étudiant sera capable de planifier et d'effectuer des inspections sur les avions selon une méthodologie et une technique de travail d'inspection adaptée à la norme aéronautique

5 ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

À partir d'une consigne d'inspection, l'étudiant ou l'étudiante sera amené à accomplir des travaux d'inspection sur des avions en utilisant les manuels de maintenance, l'AC20-106 et/ou l'AC43-13 ou encore une consigne émise une autorité compétente et reconnue comme source d'information. Les mises en situations réelles ou simulées sont valorisées dans ce cours. Les étudiants et les étudiantes auront parfois à collaborer entre eux, mais devront se développer de manière individuelle à chacune des étapes.

Avant toute évaluation sommative, l'étudiant ou l'étudiante aura été évalué de manière formative dans le but de lui donner le maximum de chance de réussir ce cours.

Le cours est offert en formule « intensive » à raison de 3 ou 4 heures par semaine à concurrence de 45 heures au total, sur une base de 12 semaines. Chacune des activités est structurée de manière que les étudiants et les étudiantes aient en la possession un cahier étudiant leur permettant de se préparer à l'avance, de faire les activités proposées ainsi que d'assurer des notes de cours complètes en prévision des évaluations.

Le cours 280-543-EM vise à développer de futurs TEA (technicien.ne.s d'entretien d'aéronefs) aptes à effectuer des activités de maintenance, en l'occurrence de l'inspection, selon les normes strictes de l'industrie aérospatiale

6 PLANIFICATION DU COURS ET MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

1. Rechercher dans les manuels techniques;
2. Planifier et organiser le travail;
3. Appliquer les procédures d'inspection;
4. Repérer des anomalies;
5. Consigner des informations;

Fonctionnement du cours :

- Tous les documents vous seront remis en papier, vous devez avoir un duo-tang ou cartable 1 pouce.
- Les activités seront faites individuel, en équipe de 2 ou 3.
- Pour chaque activité, individuellement, vous devrez remplir des informations et des ennuis techniques.
- Pour chaque activité, individuellement, vous devrez produire une courte capsule YouTube et coller les liens sous forme de Code QR dans le document.

Semainier et évaluations sommatives :

- Semaine 1 (2H)
 - Présentation générale:
 - Plan de cours, document du nouvel employé, équipements hangar, coffre à outils, documents techniques.
 - Présentation du devoir (0%): Préparation de votre matériel de cours.
 - Présentation : Comment mettre un vidéo sur YouTube et obtenir le Code QR.
- Semaine 2-3 (4h)
 - Activité : Inspection King Air (UFW) (équipe de 2)
 - Activité: Inspection Challenger (BEI) (équipe de 2)
- Semaine 4-5 (4h)
 - Activité : Point fixe (OSJ) (équipe de 2)
 - Activité : Inspection périodique 50H (AFG) (équipe de 2)

- Semaine 6 (4h)
 - Évaluation 1 (20%) : Examen
 - Individuel, examen écrit
 - Contenu des documents des semaines 1 à 5
 - Recherche technique dans les manuels de maintenance
 - Évaluation 2 (20%): Remise du cartable avec les documents des activités
 - Les documents des activités sont remplis et respectent les normes
 - Les capsule YouTube respectent les exigences du document
 - Activité : Inspection d'un système d'allumage (UYG, N33ZS, ACZ) (équipe de 2)
- Semaine 7 - 8(4h)
 - Inspection d'un moteur à piston, inspection des contrôles moteurs + changement d'huile (N33ZS + PJQ) (équipe de 2)
 - Dépose, inspection et pose d'une roue (N33ZS + ASL) (individuel)
- Semaine 9 (4h)
 - Taxi et Marshaling (DSQ) (en groupe)
- Semaine 10-11 (4h)
 - Inspection système de chauffage cabine + inspection de l'hélice (ACZ +UYG) (équipe de 2)
 - Inspection et lubrification d'un train d'atterrissage et essaie de rétraction (PJQ , AFG) (équipe de 2)
- Semaine 12 (3h)
 - Évaluation 3 (30%) : Examen
 - Individuel, examen écrit et pratique
 - Contenu des documents des semaines 1 à 11
 - Recherche technique dans les manuels de maintenance
 - Inspection d'un avion
 - Évaluation 4 (30%): Remise du cartable avec les documents des activités
 - Les documents des activités sont remplis et respectant les normes
 - Les capsule YouTube respectent les exigences du document

7 MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

- Cartable 1po ou Duotang
- Caméra vidéo ou cellulaire capable de déposer des vidéos sur YouTube
- Tenue de laboratoire en tout temps : souliers et lunettes de sécurité, chandail avec le logo de l'ÉNA (Chandail à capuchon : sans cordon).
- Comme du matériel provenant du magasin sera nécessaire pour chacun des cours, il est obligatoire d'avoir sa carte étudiante lors des cours de Stage Avion inspection.

8 BIBLIOGRAPHIE

FAA, AC43-13 Aircraft inspection, repair & alterations. Acceptable methods, techniques and practices, https://www.faa.gov/documentLibrary/media/Advisory_Circular/AC_43.13-1B_w-chg1.pdf

FAA, AC 20-106 Aircraft Inspection for the General Aviation Aircraft Owner https://www.faa.gov/regulations_policies/advisory_circulars/index.cfm/go/document.information/documentID/22051

Ainsi que tous les documents techniques (MM, IPC, SB, etc) des aéronefs de l'ÉNA, disponibles sur les serveurs du Cégep ou sur Internet.

9 CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

1. Note de passage

La note de passage du cours (PIEA, article 5.1m) est de 60 %.

2. Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA article 5.2.5.1).

3. Remise des travaux

Les travaux exigés par un professeur ou une professeure doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les pénalités entraînées par les retards sont établies selon les règles départementales (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, les **pénalités départementales** sont : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales>

4. Présentation matérielle des travaux

La personne étudiante doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://rmsh.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentation-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>.

Les **pénalités départementales** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) sont :

<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales>

5. Qualité de la langue française

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les critères et les valeurs établis par le département.

Article 5.3.1 de la PIEA : « La maîtrise de la langue des personnes étudiantes est évaluée dans tous les cours où le français est la langue d'enseignement. » Au regard de l'importance d'une bonne maîtrise du français, nous vous invitons à consulter le site du Cégep Le français s'affiche (www.cegepmontpetit.ca/lefrançais-saffiche).

Le **barème départemental** d'évaluation de la qualité du français est :

<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales>

6. Plagiat et autres manquements à l'honnêteté intellectuelle

- a) Le plagiat consiste à copier, traduire, paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, et constitue un manquement à l'honnêteté intellectuelle.
- b) L'utilisation de travaux générés en totalité ou partiellement par une intelligence artificielle, si elle n'est pas autorisée par la professeure ou le professeur, est également considérée comme un manquement à l'honnêteté intellectuelle.
- c) Les actes de fraude, tels que se substituer à un autre étudiant ou une autre étudiante lors d'une évaluation sommative, tromper, tricher ou falsifier des documents ou des résultats, constituent également des manquements à l'honnêteté intellectuelle.
- d) Toute collaboration à de tels actes ou toute tentative de les commettre est également considérée comme un manquement à l'éthique intellectuelle.

Les personnes étudiantes qui commettent ces actes recevront la note de zéro pour l'évaluation et la professeure ou le professeur en fera un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmettra à la Direction des études en concordance avec l'article 5.6.1 de la PIEA. « Si l'étudiant récidive dans le même cours, il se voit attribuer la note « 0 » zéro pour ce cours. Le professeur en fait un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la

Direction des études. Une copie de ce rapport est conservée par la Direction des études et une note est inscrite au dossier de l'étudiant. » (PIEA, article 5.6.1)

10 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La **prévention des accidents** est la responsabilité de chacun et de chacune. Nous vous invitons donc à prendre connaissance de l'ensemble des mesures en matière de santé et sécurité <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mes-outils/sante-et-securite/>

Il est interdit d'apporter de la nourriture ou breuvage dans les laboratoires.

Les vêtements portés par les étudiantes et les étudiants dans les laboratoires et hangars doivent être à l'effigie de l'ÉNA. Le port de chandail à capuchon comprenant un cordon n'est pas autorisé en raison des risques de sécurité qu'il représente lors de l'utilisation d'équipement ou de machine. Les vêtements à l'effigie de l'ÉNA sont en vente à la Coop de l'ÉNA (local C163-A).

Les pantalons autorisés sont des pantalons de travail ou des jeans qui ne doivent comporter aucune décoration (clous, pièces de métal, etc.)

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont indispensables pour la sécurité pour les personnes étudiantes et sont obligatoires dans les laboratoires, les ateliers et les hangars. Ils comprennent le port de chaussures de sécurité (bottes ou chaussures et les lunettes de sécurité. Les vêtements de protection tels que le sarraus ou uniformes sont nécessaires seulement lorsque requis.

11 RÈGLES DÉPARTEMENTALES

Les personnes étudiantes sont invitées à consulter le site web pour les règles particulières à ce cours : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mon-parcours/mon-programme/regles-departementales/>

12 POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Toute étudiante ou tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : <https://www.cegepmontpetit.ca/ena/a-propos-de-l-ecole/reglements-et-politiques>. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

13 LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES PERSONNES ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes étudiantes ayant un diagnostic d'une personne professionnelle (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées. Pour plus d'information, veuillez consulter <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/ena/mes-ressources/soutien-aux-apprentissages/centre-de-services-adaptés/>.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à "Service, CSA-ÉNA" ou par courriel à servicesadaptesena@cegepmontpetit.ca

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invitées ou invités à communiquer avec votre professeure ou professeur dès le début de la session afin de discuter ensemble des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

14 ANNEXE